COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 12 AVRIL 2018

Etaient Présents 49 titulaires, 2 suppléants, 18 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires:

Paule BERGES, André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Jean-Claude COSTE, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOIPE, France JAUBERT-BATAILLE, Cédric PUCHEU, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE. Pierre ARTIGUET, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Jacques MARQUEZE

	w.		
Pouvoirs :	Lydie CAMPELLO	à	Elisabeth MEDARD
	Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Pierre-Félix CAUHAPÉ	à	Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Jean LASSALLE	à	Marthe CLOT
	Jacques NAYA	à	Daniel LACRAMPE
	Mailys DEL PIANTA	à	Dominique FOIX
	Gérard ROSENTHAL	à	André LABARTHE
	Henriette BONNET	à	Denise MICHAUT
	Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	David CORBIN
	Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES	à	Aracéli ETCHENIQUE
	Maïté POTIN	à	Marc OXIBAR
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM Le 16 A.P. 2013
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY
	Anne BARBET	à	Jean-Michel IDOIPE
	Martine MIRANDE	à	Jean CASABONNE

Suppléants : Albert GOUT Yves CALIARO

suppléant de suppléant de Suzanne SAGE Jean LABORDE

Evelyne BALLIHAUT

Absents:

Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS (excusé), Gérard LEPRETRE, Pierre

SERENA, Didier CASTERES, Gérard BURS, Elisabeth MIQUEU, Dominique

LAGRAVE (excusé)

Christophe GUERY

RAPPORT N°02-180412-ADM-

CREATION DE POSTES

I – Service Ressources Humaines

Comme évoqué lors du Débat d'Orientation Budgétaire du 22 mars 2018, notre collectivité souhaite créer un poste de Directeur des Ressources Humaines qui serait compensé par la suppression d'un poste à la Direction Générale à compter du 1^{er} juillet 2018.

Placé sous l'autorité directe du Directeur Général des Services, le Directeur serait chargé de :

- Participer à la définition d'une politique d'optimisation des ressources humaines,
- Piloter la gestion administrative et statutaire des agents de la collectivité.
- Accompagner les agents et les services dans le cadre des politiques Ressources Humaines,
- Piloter et animer le dialogue social et les instances représentatives.
- Assurer la gestion des emplois et le développement des compétences.
- Effectuer le suivi du pilotage de l'activité R.H et de la masse salariale.
- Procéder à l'information et à la communication liées aux ressources humaines.

Ce recrutement se justifie par :

- la suppression du poste de Directeur Général Adjoint qui assurait jusqu'alors notamment la fonction de DRH,
- l'augmentation des effectifs gérés par le service des ressources humaines de l'ex-CCPO de 130 à 230 agents,
- la nécessaire harmonisation des dispositifs issus des anciennes collectivités : temps de travail ; protection sociale ; instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ; formation (plan de formation, compte personnel d'activités),
- la réponse à apporter aux nouveaux dispositifs réglementaires (application de la retenue à la source au 1er janvier 2019, nouvelle norme de déclaration de données sociales), ainsi que les élections professionnelles qui devront se tenir au mois de décembre prochain.

C'est ainsi qu'un appel à candidatures a été lancé au mois de décembre 2017.

A l'issue de cette procédure, au cours de laquelle cinq personnes ont été reçues en entretien le 1er mars 2018, il vous est proposé de procéder à la création d'un emploi permanent de Directeur des Ressources Humaines à temps complet à compter du 16 avril 2018. Il sera pourvu par le biais d'un contrat à durée déterminée établi selon l'article 3-3 2° de la loi du 26 janvier 1984 (emploi du niveau de la catégorie A) pour une durée de trois ans. Sa rémunération sera calculée sur la base du 8ème échelon du grade d'attaché territorial avec le régime indemnitaire en vigueur au sein de la Communauté de Communes du Haut Béarn.

Les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- PROCEDE à la création d'un poste de Directeur des Ressources Humaines à temps complet à compter du 16 avril 2018,
- ADOPTE le présent rapport.

II - Pôle Développement Economique

Par délibération en date du 30 mars 2017, la Communauté de Communes du Haut-Béarn s'est engagée à l'unanimité à répondre à l'appel à projets « développer, animer, et coordonner une offre d'accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles » lancé par l'Agence France Entrepreneurs.

Ce programme « Entreprendre en Haut-Béarn » a pour objectif la mise en place d'une organisation pro-active avec l'ensemble des acteurs du développement économique, afin de :

- sensibiliser le plus grand nombre d'habitants du territoire à la création, la transmission et la reprise d'entreprise,
- adapter un accompagnement personnalisé à un public diversifié et aux projets qui répondent aux caractéristiques d'un territoire rural (services de proximité, services et prestations dédiées à l'industrie),
- rendre lisible un parcours complet : de la sensibilisation à l'accompagnement, la formation voire même l'implantation, la concrétisation et le suivi personnalisé du créateur durant les 3 premières années de son activité,
- mettre en place une démarche innovante, la partager et la diffuser.

C'est ainsi qu'un appel à candidatures a été lancé au mois de décembre 2017 afin de recruter le chargé de mission afférent, dont les missions seront les suivantes :

- Coordination et animation des acteurs de l'entreprenariat (environ une dizaine) et de leurs actions (réunions d'informations, événementiels, actions de sensibilisation ...),
- Mise en place et gestion du site internet et de la plateforme intranet mutualisée permettant la mise en place de dossiers communs,
- Elaboration et déclinaison du plan de communication et de ses outils,
- Gestion financière du dispositif.
- Mise en place d'un fond territorial dédié avec les acteurs du financement.
- Mise en place de réunions techniques (1/trimestre) et de comités de pilotage (2/an) pour partage et suivi des dossiers.

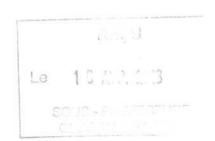
A l'issue de cette procédure, au cours de laquelle 15 candidatures ont été reçues, il est proposé de recruter un Chargé de Mission contractuel (contrat à durée déterminée - maximum 3 ans) établi sur la base du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, échelon 1 (IB: 434 – IM: 383) à compter du 15 mai 2018. En outre, il bénéficiera du régime indemnitaire institué par la Communauté de Communes.

Il est à noter que ce poste pourrait être financé à 50 % par l'Agence France Entrepreneurs (AFE), la caisse des Dépôts et Consignations et voire le programme et le LEADER,

Les crédits nécessaires seront prévus au BP 2018.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité



- **PROCEDE** au recrutement contractuel d'un Chargé de Mission « Entreprendre en Haut-Béarn » sur la base du cadre d'emploi des Attachés territoriaux, pour une durée de 3 ans.
- ADOPTE le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 12 avril 2018

Suivent les signatures

Affiché le 16.04.18

Le Président

Daniel LACRAMPE

